



**APPEL D'OFFRES (ADO)**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Agence Parcs Canada - Registre central  
Opérations des approvisionnements  
111, rue Water Est  
Cornwall, Ontario, K6H 6S2  
No. de l'invitation 5P201-19-0084/A**  
-----

**Soumission aux: l'Agence Parcs Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente at aux Appendices ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-jointe, au(x) prix indiqué(s).

**Commentaries :**

**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur :**

**Bureau de distribution**

**Agence Parcs Canada - Registre central  
Opérations des approvisionnements  
111, rue Water Est  
Cornwall, Ontario, K6H 6S2**  
-----

Title-Sujet <b>Réfection des systèmes de services publics du parc national Terra-Nova</b>		
Solicitation No. - No. de l'invitation <b>5P201-19-0084/A</b>	Date: <b>23 août 2019</b>	
GETS Reference No. – No de reference de SEAG PW-19-00886841	Client Ref. No. – No. de réf du client. <b>1716</b>	
Solicitation Closes (YY-MM-DD):		
at – à <b>2:00 PM</b>	on – le <b>2019-09-10</b>	Time Zone - Fuseau horaire: <b>EDT - HAE</b>
F.O.B. - F.A.B. <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: Adresser toute demande de renseignements à : <b>Sheldon Lalonde (sheldon.lalonde@canada.ca)</b>		
Telephone No. - No de téléphone <b>(613) 938-5948</b>	Fax No. – No de FAX: <b>(877) 558-2349</b>	
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:  <b>See Herein – Voir aux présentes</b>		
<b>TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print) À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur		
Titale - Titre		
Telephone No. - N° de téléphone: _____		
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____		
Signature	Date	

## **INVITATION À SOUMISSIONNER**

### **AVIS IMPORTANT AUX SOUMISSIONNAIRES**

#### **DÉPÔT DIRECT**

Le gouvernement du Canada a remplacé les chèques par des paiements de dépôts directs, un transfert électronique de fonds déposés directement dans un compte bancaire. Les nouveaux fournisseurs qui obtiennent un contrat seront tenus d'enregistrer leurs informations de dépôt direct avec Parcs Canada pour recevoir le paiement.

Des informations complémentaires sur cette initiative du gouvernement du Canada sont disponibles à:

<http://www.depotdirect.gc.ca>

## **TABLE DES MATIÈRES**

### **INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)**

- IP01 Documents de soumission
- IP02 Demandes de renseignements pendant l'appel d'offres
- IP03 Visite optionnelle des lieux
- IP04 Révision des soumissions
- IP05 Résultats de l'appel d'offres
- IP06 Fonds insuffisants
- IP07 Période de validité des soumissions
- IP08 Documents de construction
- IP09 Sites Web

### **R2710T INSTRUCTIONS GÉNÉRALES - SERVICES DE CONSTRUCTION - EXIGENCES RELATIVES À LA GARANTIE DE SOUMISSION (IG) (2019-05-30)**

Les articles suivants de la clause R2710T sont reproduits sur le site Web

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

- IG01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission
- IG02 La soumission
- IG03 Identité ou capacité civile du soumissionnaire
- IG04 Taxes applicables
- IG05 Frais d'immobilisation
- IG06 Immatriculation et évaluation préalable de l'outillage flottant
- IG07 Liste des sous-traitants et fournisseurs
- IG08 Exigences relatives à la garantie de soumission
- IG09 Livraison des soumissions
- IG10 Révision des soumissions
- IG11 Rejet de la soumission
- IG12 Coûts relatifs aux soumissions
- IG13 Numéro d'entreprise – approvisionnement
- IG14 Respect des lois applicables
- IG15 Approbation des matériaux de remplacement
- IG16 Évaluation du rendement
- IG17 Conflit d'intérêts / Avantage indus.
- IG18 Code de conduite pour l'approvisionnement - soumission

### **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

- CS01 Exigences relatives à la sécurité
- CS02 Condition d'assurance

### **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

### **FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)**

- SA01 Identification du projet
- SA02 Nom commercial et adresse du soumissionnaire
- SA03 Offre
- SA04 Période de validité des soumissions
- SA05 Acceptation et contrat
- SA06 Durée des travaux
- SA07 Garantie de soumission
- SA08 Signature

### **APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS**

### **APPENDICE 2 - DISPOSITION RELATIVES À L'INTÉGRITÉ-LISTE DE NOMS**

### **ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE**

### **ANNEXE B – FORMULAIRE D'ATTESTATION**

## **INSTRUCTIONS PARTICULIÈRES AUX SOUMISSIONNAIRES (IP)**

### **IP01 DOCUMENTS DE SOUMISSION**

1. Les documents suivants constituent les documents de soumission:
  - a. Appel d'offres - Page 1;
  - b. Instructions particulières aux soumissionnaires
  - c. Instructions générales – services de construction – exigences relatives à la garantie de soumission R2710T (2019-05-30)
  - d. Clauses et conditions identifiées aux "Documents du contrat";
  - e. Dessins et devis;
  - f. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout appendice s'y rattachant; et
  - g. Toute modification émise avant la clôture de l'invitation.

La présentation d'une soumission constitue une affirmation que le soumissionnaire a lu ces documents et accepte les modalités qui y sont énoncées.

2. Les Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission R2710T sont incorporées par renvoi et reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC:  
<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada doivent être supprimées et remplacées par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toutes les références au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux doivent être supprimées et remplacées par l'Agence Parcs Canada.

### **IP02 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS PENDANT L'APPEL D'OFFRES**

1. Toute demande de renseignements sur l'appel d'offres doit être présentée par écrit à l'agent d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1 à l'adresse courriel [sheldon.lalonde@canada.ca](mailto:sheldon.lalonde@canada.ca). À l'exception de l'approbation de matériaux de remplacement, comme cela est décrit à l'IG15 de la R2710T toutes les autres demandes de renseignements devraient être reçues au moins cinq (5) jours ouvrables avant la date de clôture de l'invitation afin de laisser suffisamment de temps pour y répondre. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après cette date, il est possible qu'on ne puisse y répondre.
2. Pour assurer la cohérence et la qualité de l'information fournie aux soumissionnaires, APC examinera le contenu de la demande de renseignements et décidera s'il convient ou non de publier une modification.
3. Toutes les demandes de renseignements et autres communications envoyées avant la clôture de l'appel d'offres doivent être adressées UNIQUEMENT à l'agent(e) d'approvisionnement dont le nom figure à l'Appel d'offres - Page 1. Le défaut de se conformer à cette exigence pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

### **IP03 VISITE OPTIONNELLE DES LIEUX**

Il y aura une visite des lieux optionnelle le **29 août 2019 à 11h00 (heure locale)**. Les soumissionnaires intéressés devront se présenter à :

### **Parc national Terra-Nova - Bâtiment administratif**

Le bâtiment administratif se trouve sur la route d'accès au terrain de camping de Newman Sound (à 200 mètres de la Transcanadienne). Les participants se réuniront à cet endroit et partiront de là pour se rendre en convoi vers les sites de construction proposés.

Les soumissionnaires peuvent être invités à signer une feuille de présence. Les soumissionnaires qui ne fréquentent pas ou n'envoient pas un représentant ne seront pas donnés un autre rendez-vous mais ils ne vont pas être empêchés de présenter une offre. Tous éclaircissements ou modifications engendrées par la visite du site doivent figurer dans une modification à la demande de soumissions.

### **IP04 RÉVISION DES SOUMISSIONS**

Une soumission peut être révisée par lettre ou par télécopie conformément à l'IG10 de la R2710T. Le numéro du télécopieur pour la réception de révisions est le **(877) 558-2349**.

### **IP05 RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES**

1. Un dépouillement public des soumissions aura lieu au bureau désigné sur la page frontispice «Appel d'offres» pour la réception des soumissions, peu de temps après l'heure indiquée pour la clôture des soumissions.
2. Après la date de clôture pour la réception des soumissions, on peut demander les résultats de l'appel d'offres par en appelant le numéro de téléphone (613) 938-5948.

### **IP06 FONDS INSUFFISANTS**

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
  - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres;
    - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
    - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
  - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres;
    - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
    - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1)a)(iii) ou 1)b)(iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1)a)(iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1)a)(i) ou 1)a)(ii).

## **IP06 FONDS INSUFFISANTS**

- 1) Si la soumission conforme la plus basse dépasse le montant des fonds alloués par le Canada pour les travaux à exécuter pendant la phase de construction
  - a) de 15 % ou moins, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (i) annuler l'appel d'offres;
    - (ii) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
    - (iii) réexaminer la portée des travaux en conséquence et négocier une réduction équivalente sur le prix offert auprès du soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse.
  - b) de plus de 15 %, le Canada pourra décider d'appliquer l'une des mesures suivantes :
    - (iv) annuler l'appel d'offres;
    - (v) obtenir des fonds supplémentaires et, sous réserve des dispositions de l'IG11 des Instructions générales aux soumissionnaires, attribuer le contrat au soumissionnaire ayant présenté la soumission conforme la plus basse;
    - (vi) réexaminer la portée des travaux en conséquence et inviter les soumissionnaires ayant présenté une soumission conforme lors de l'appel d'offres initial à soumissionner de nouveau.
- 2) Si le Canada décide d'entamer des négociations ou de lancer un nouvel appel d'offres, en application aux sous-alinéas 1) a) (iii) ou 1) b) (iii), les soumissionnaires devront recourir aux mêmes sous-traitants et fournisseurs que dans leur offre initiale.
- 3) Si le Canada choisit de négocier une réduction du prix offert, en application au sous-alinéa 1) (a) (iii), et qu'il n'arrive pas à une entente, il pourra exercer l'une des options indiquées aux sous-alinéas 1) (a) (i) ou 1) (a) (ii).

## **IP07 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**

1. Le Canada se réserve le droit de demander une prorogation de la période de validité des soumissions tel que précisé à la SA04 du Formulaire de soumission et d'acceptation. Dès réception d'un avis écrit du Canada, les soumissionnaires auront le choix d'accepter ou de refuser la prorogation proposée.
2. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1 est acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada poursuivra alors sans tarder l'évaluation des soumissions et les processus d'approbation.
3. Si la prorogation mentionnée à l'alinéa 1 n'est pas acceptée par écrit par tous les soumissionnaires qui ont présenté une soumission, le Canada pourra alors, à sa seule discrétion,
  - a) poursuivre l'évaluation des soumissions de ceux qui auront accepté la prorogation proposée et obtenir les approbations nécessaires; ou
  - b) annuler l'appel d'offres.
4. Les conditions exprimées dans les présentes ne limitent d'aucune façon les droits du Canada définis dans la loi ou en vertu de l'IG11 de R2710T.

## **IP08 DOCUMENTS DE CONSTRUCTION**

À l'attribution du contrat, une copie électronique ou papier des dessins signés et scellés, du devis et des modifications sera fournie à l'entrepreneur retenu. Des copies supplémentaires, jusqu'à concurrence de (1),

seront fournies sans frais à la demande de l'entrepreneur. Il incombera à l'entrepreneur d'obtenir les autres exemplaires dont il peut avoir besoin et, le cas échéant, d'en assurer les coûts.

## **IP09 SITES WEB**

La connexion à certains des sites Web se trouvant aux documents d'appel d'offres est établie à partir d'hyperliens. La liste suivante énumère les adresses de ces sites Web.

Appendice L du Conseil du Trésor, Compagnies de cautionnement reconnues

<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=14494&section=text#appl>

Achats et ventes <https://achatsetventes.gc.ca/>

Sanctions économiques canadiennes <http://www.international.gc.ca/sanctions/index.aspx?lang=fra>

Rapport d'évaluation du rendement de l'entrepreneur (Formulaire PWGSC-TPSGC 2913)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/2913.pdf>

Cautionnement de soumission (formulaire PWGSC-TPSGC 504)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/504.pdf>

Cautionnement d'exécution (formulaire PWGSC-TPSGC 505)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/505.pdf>

Cautionnement pour le paiement de la main-d'œuvre et des matériaux (formulaire PWGSC-TPSGC 506)

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/506.pdf>

Guide des clauses et conditions uniformisées d'achats (CCUA) <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

TPSGC, Code de conduite pour l'approvisionnement <http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/cndt-cndct/contexte-context-fra.html>

TPSGC, Formulaire relatifs à l'administration des contrats de construction et de services d'experts-conseils

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/formulaires-forms-fra.html>

Formulaire de déclaration

<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/formulaire-form-fra.html>

Accord Commerciaux

<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/Cadre-strat-gique-et-juridique/Accords-commerciaux>

### **DOCUMENTS DU CONTRAT (DC)**

1. Les documents suivants constituent le contrat:
  - a. Page « Contrat » une fois signée par le Canada;
  - b. Formulaire de soumission et d'acceptation et tout Appendice s'y rattachant rempli(s) en bonne et due forme;
  - c. Dessins et devis;
  - d. Conditions générales et clauses:

CG1	Dispositions générales – Services de construction	R2810D	(2017-11-28);
CG2	Administration du contrat	R2820D	(2016-01-28);
CG3	Exécution et contrôle des travaux	R2830D	(2018-06-21);
CG4	Mesures de protection	R2840D	(2008-05-12);
CG5	Modalités de paiement	R2850D	(2016-01-28);
CG6	Retards et modifications des travaux	R2865D	(2019-05-30);
CG7	Défaut, suspension ou résiliation du contrat	R2870D	(2018-06-21);
CG8	Règlement des différends	R2882D	(2016-01-28);
CG9	Garantie contractuelle	R2890D	(2018-06-21);
CG10	Assurances	R2900D	(2008-05-12);
	Coûts admissibles pour les modifications de contrat sous CG6.4.1	R2950D	(2015-02-25);
	Conditions supplémentaires		
  - e. Toute modification émise ou toute révision de soumission recevable, reçue avant l'heure et la date déterminée pour la clôture de l'invitation;
  - f. Toute modification incorporée d'un commun accord entre le Canada et l'entrepreneur avant l'acceptation de la soumission; et
  - g. Toute modification aux documents du contrat qui est apportée conformément aux conditions générales.
2. Les documents identifiés par titre, numéro et date ci-dessus sont intégrés par renvoi et sont reproduits dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (CCUA) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC). Le guide des CCUA est disponible sur le site Web de TPSGC: <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>

Toute référence au ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par le ministre de l'Environnement aux fins de l'Agence Parcs Canada. Toute référence au ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux sera supprimée et remplacée par l'Agence Parcs Canada.
3. La langue des documents du contrat est celle du Formulaire de soumission et d'acceptation présenté.



## **CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES (CS)**

### **CS01 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **CS02 CONDITIONS D'ASSURANCE**

#### **1) Polices d'assurance**

- a) L'entrepreneur souscrit et maintient, à ses propres frais, les polices d'assurance conformément aux exigences de l'Attestation d'assurance. L'assurance doit être souscrite auprès d'un assureur autorisé à faire affaire au Canada.
- b) Le respect des exigences en matière d'assurance ne dégage pas l'entrepreneur de sa responsabilité en vertu du contrat, ni ne la diminue. L'entrepreneur est responsable de décider si une assurance supplémentaire est nécessaire pour remplir ses obligations en vertu du contrat et pour se conformer aux lois applicables. Toute assurance supplémentaire souscrite est à la charge de l'entrepreneur ainsi que pour son bénéfice et sa protection.

#### **2) Période d'assurance**

- a) Les polices exigées à l'Attestation d'assurance doivent prendre effet le jour de l'attribution du contrat et demeurer en vigueur pendant toute la durée du contrat.
- b) Il incombe à l'entrepreneur de fournir et de maintenir la couverture pour produits/travaux complétés de sa police d'assurance responsabilité civile des entreprises et ce pour un délai minimum de (6) six ans suivant la date du Certificat d'achèvement substantiel.

#### **3) Preuve d'assurance**

- a) Avant le début des travaux, et au plus tard trente (30) jours après l'acceptation de sa soumission, l'entrepreneur doit remettre au Canada une Attestation d'assurance sur le formulaire fournis.
- b) À la demande du Canada, l'entrepreneur doit fournir les originaux ou les copies certifiées de tous les contrats d'assurance auxquels l'entrepreneur a souscrit conformément à l'Attestation d'assurance.

#### **4) Indemnités d'assurance**

En cas de sinistre, l'entrepreneur doit faire sans délai toutes choses et exécuter tous documents requis pour le paiement de l'indemnité d'assurance.

#### **5) Franchise**

L'entrepreneur doit assumer le paiement de toutes sommes d'argent en règlement d'un sinistre, jusqu'à concurrence de la franchise.

## **FORMULAIRE DE SOUMISSION ET D'ACCEPTATION (SA)**

### **SA01 IDENTIFICATION DU PROJET**

**Réfection des systèmes de services publics du parc national Terra-Nova**

### **SA02 NOM COMMERCIAL ET ADRESSE DU SOUMISSIONNAIRE**

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Télécopieur: \_\_\_\_\_ NEA \_\_\_\_\_

Adresse électronique: \_\_\_\_\_

### **SA03 OFFRE**

Le soumissionnaire offre au Canada d'exécuter les travaux du projet mentionné ci-dessus, conformément aux documents de soumission pour le **MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION INDIQUÉ DANS L'APPENDICE 1.**

### **SA04 PÉRIODE DE VALIDITÉ DES SOUMISSIONS**

La soumission ne peut être retirée pour une période de trente (30) jours suivant la date de clôture de l'invitation.

### **SA05 ACCEPTATION ET CONTRAT**

À l'acceptation de l'offre de l'entrepreneur par le Canada, un contrat exécutoire est formé entre le Canada et l'entrepreneur. Les documents constituant le contrat sont ceux mentionnés aux Documents du contrat.

### **SA06 DURÉE DES TRAVAUX**

L'entrepreneur doit exécuter et compléter les travaux au plus tard le **06 juin 2020.**

### **SA07 GARANTIE DE SOUMISSION**

Le soumissionnaire joint à sa soumission une garantie de soumission conformément à l'IG08 - Exigences relatives à la garantie de soumission de la R2710T -Instructions générales - Services de construction - Exigences relatives à la garantie de soumission

### **SA08 SIGNATURE**

\_\_\_\_\_  
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du soumissionnaire (Tapés ou lettres moulées)

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Date

## **APPENDICE 1 - FORMULAIRE DE PRIX COMBINÉS**

- 1) Les prix unitaires seront retenus pour établir le montant total des prix calculés. Toute erreur arithmétique à cet appendice sera corrigée par le Canada.
- 2) Le Canada peut rejeter la soumission si quelconque des prix soumis ne tient pas fidèlement compte du coût de l'exécution de la partie des travaux à laquelle ce prix s'applique.

On rappelle aux soumissionnaires qu'ils sont responsables de s'assurer d'inclure dans leurs prix tous les travaux décrits dans les dessins et devis. Les prix pour les travaux qui sont pas pris en compte dans le tableau des prix unitaires, y compris, sans s'y limiter, la mobilisation, la démobilisation, etc. doivent être inclus dans le tableau des prix forfaitaires.

### **MONTANT FORFAITAIRE**

Le montant forfaitaire désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix forfaitaire.

- (a) Les travaux inclus dans le montant forfaitaire représentent tous les travaux qui ne sont pas inclus dans le tableau des prix unitaires.

<b>Article</b>	<b>Catégorie de travail, d'outillage ou de matériaux</b>	<b>Unité de mesure</b>	<b>Prix estimatif total TVH en sus</b>
<b>1</b>	Mobilisation / Démobilisation	<b>LS</b>	
<b>CONDITIONS GÉNÉRALES</b>			
<b>2</b>	Conditions générales (éléments supplémentaires liés aux conditions générales incluses ci-dessous dans les travaux de terrassement)	<b>LS</b>	
<b>3</b>	Fosse septique de zone d'habitation, bassin de répartition, tuyauterie et champs d'épuration avec excavation du réseau existant.	<b>LS</b>	
<b>4</b>	Fosse septique de l'administration et de l'écocentre, bassin de répartition, tuyauterie et champs d'épuration avec excavation du réseau existant.	<b>LS</b>	
<b>5</b>	Aménagement paysager (Restaurations diverses - Conditions générales)	<b>LS</b>	
<b>6</b>	Plateforme cimentée n° 1 (Conditions générales)	<b>LS</b>	
<b>7</b>	Plateforme cimentée n° 2 (Conditions générales)	<b>LS</b>	
<b>RÉSERVOIR D'EAU (TERRAIN DE CAMPING MALADY HEAD)</b>			
<b>8</b>	135 000 L (capacité maximale) réservoir d'eau en verre fusionné à l'acier et boulonnée	<b>LS</b>	
<b>9</b>	Réservoir (muni de raccords, ouvrages de drainage, mécaniques et électriques)	<b>LS</b>	
<b>MONTANT TOTAL DU PAIEMENT FORFAITAIRE</b>			
Excluant la TVH			

### **TABLEAU DES PRIX UNITAIRES**

Le tableau des prix unitaires désigne la partie des travaux qui est assujettie à un arrangement à prix unitaires.

- a) Les travaux faisant partie de chaque article sont tels que décrits aux sections du devis en référence.

- b) Le prix unitaire ne doit pas inclure de montants pour des travaux qui ne sont pas inclus aux articles de prix unitaires.

Article	Catégorie de travail, d'outillage ou de matériaux	Unité de mesure	Quantité estimée	Prix par unité	Prix calculé Excluant les taxe(s) applicables
<b>SANITAIRE</b>					
1	Nouvelles conduites principales d'égout sanitaire en PVC DR 35 de 200 mm de diamètre, avec raccords	Mètre linéaire	325	\$	\$
2	Nouvelles conduites principales d'égout sanitaire en PVC DR 35 de 150 mm de diamètre, avec raccords	Mètre linéaire	640	\$	\$
3	Nouveau service sanitaire en PVC DR 35 de 100 mm de diamètre	Mètre linéaire	385	\$	\$
4	Nouveaux accessoires d'égout sanitaire de 100 mm de diamètre, avec regard de nettoyage.	unité	17	\$	\$
5	Nouveaux regards sanitaires de 1 050 mm, munis de raccordements et dérivation des flux, complets	unité	18	\$	\$
6	Nouveaux regards avec chute sanitaires de 1 200 mm, munis de raccordements et dérivation des flux, complets	unité	5	\$	\$
7	Fosse septique du bloc des services d'entretien, champ de dérivation, tuyauterie et champs d'épuration avec excavation du réseau existant	unité	1	\$	\$
8	Fournir et installer un isolant de 50 mm d'épaisseur	m <sup>2</sup>	15	\$	\$
<b>PLUVIAL</b>					
9	Nouveau service pluvial en PVC DR 35 de 100 mm de diamètre, avec raccords	Mètre linéaire	10	\$	\$
10	Nouvelles conduites principales d'égout pluvial de 300 mm de diamètre, avec raccords	Mètre linéaire	140	\$	\$
11	Nouvelles conduites principales d'égout pluvial de 450 mm de diamètre, avec raccords	Mètre linéaire	55	\$	\$
12	Nouvelle unité de traitement des eaux pluviales de 2 400 mm de diamètre	unité	1	\$	\$
13	Nouveau regard d'eaux pluviales de 1 050 mm de diamètre (ou regard de puisard)	unité	3	\$	\$
14	Nouveau puisard de 750 mm de diamètre	unité	3	\$	\$
15	Nouveau ponceau transversal de tuyau en béton armé de 375 mm de diamètre	Mètre linéaire	15	\$	\$
<b>EAU</b>					
16	Conduite d'eau principale en PVC DR-18 de 200 mm de diamètre	m	1 680	\$	\$
17	Conduite d'eau principale en polyéthylène haute densité (PEHD) DR-11 de 250 mm de diamètre (Installation seulement - reste du projet précédent)	m	60	\$	\$
18	Conduite d'eau principale en PVC DR-18 de 150 mm de diamètre	m	705	\$	\$
19	Tuyau de service de 25 mm de diamètre	m	400	\$	\$
20	Boîte de soupape de 105 mm de diamètre	ch	14	\$	\$
21	Robinet d'arrêt de distribution de 25 mm de diamètre	ch	17	\$	\$
22	Robinet de branchement de 25 mm de diamètre	ch	17	\$	\$
23	Tuyau de service de 50 mm de diamètre	m	50	\$	\$
24	Robinet d'arrêt de distribution de 50 mm de diamètre	ch	1	\$	\$
25	Robinet de branchement de 50 mm de diamètre	ch	1	\$	\$

26	Raccordement à la conduite d'eau principale de 200 mm existante (Accouplement)	ch	4	\$	\$
27	Coudes de conduite d'eau de 200 mm de diamètre	ch	20	\$	\$
28	Coudes de conduite d'eau de 150 mm de diamètre	ch	17	\$	\$
29	Bouchon de jonction mécanique de 200 mm ou 150 mm	ch	12	\$	\$
30	Réducteur de 200 mm x 150 mm	ch	2	\$	\$
31	Robinet-vanne de 200 mm de diamètre	ch	8	\$	\$
32	Robinet-vanne de 150 mm de diamètre	ch	6	\$	\$
33	Soupape d'évacuation d'air de 50 mm de diamètre avec chambre en béton comprenant des points de rinçage et de désinfection de 50 mm	ch	2	\$	\$
34	Boîte de soupape de 130 mm de diamètre	ch	10	\$	\$
35	Chambre des vannes en béton de 1 050 mm avec points de rinçage de 50 mm, tuyau de ventilation de 100 mm et tuyau de drainage de 100 mm	ch	4	\$	\$
36	Point d'injection de chlore de 25 mm avec tuyau et robinet d'arrêt de distribution temporaires en surface	ch	1	\$	\$
37	Té (Raccord en T) de 200 mm x 200 mm x 150 mm	ch	4	\$	\$
38	Té (Raccord en T) de 200 mm x 200 mm x 200 mm	ch	2	\$	\$
39	Té (Raccord en T) de 150 mm x 150 mm x 150 mm	ch	2	\$	\$
40	Borne d'incendie (complète avec vanne de 150 mm, dispositifs de retenue et raccords nécessaires)	ch	6	\$	\$
41	Boîtier de tuyau d'incendie (comprenant tous les éléments nécessaires : tuyaux de 38 mm, selle, vanne d'arrêt principale de 38 mm, robinet d'arrêt de distribution de 38 mm, té, vannes, collier de serrage de tuyau et dispositif de prévention du refoulement)	ch	4	\$	\$
42	Fournir et installer des bornes de 150 mm de diamètre	ch	8	\$	\$
<b>TRAVAUX DE TERRASSEMENT</b>					
43	Pierre concassée (Granulaire A)	tonne	5 800	\$	\$
44	Pierre concassée (Granulaire B)	tonne	8 100	\$	\$
45	Béton bitumineux (Couche de base)	tonne	1 100	\$	\$
46	Béton bitumineux (Couche de roulement)	tonne	2 000	\$	\$
47	Fraisage à froid de l'asphalte (enlèvement de l'asphalte existant sur toute la largeur d'une route de service moyen de 40 mm d'épaisseur et élimination dans un site approuvé)	m <sup>2</sup>	2 900	\$	\$
48	Fraisage à froid de l'asphalte (enlèvement de l'asphalte existant sur toute la largeur d'une route de service intense de 62 mm d'épaisseur et élimination dans un site approuvé)	m <sup>2</sup>	460	\$	\$
49	Excavation du roc	m <sup>3</sup>	615	\$	\$
50	Défrichage/Déblaiement	m <sup>2</sup>	10 250	\$	\$
51	Essouchement, dénudation et empilage des matériaux aux fins de réutilisation sous forme de terre végétale	m <sup>2</sup>	11 750	\$	\$
52	Mise en place des matériaux d'essouchement empilés sous forme de terre végétale (minimum	m <sup>2</sup>	11 750	\$	\$

Solicitation No. - N° de l'invitation  
**5P201-19-0084/A**

Amd. No. - N° de la modif.  
**000**

Buyer - l'acheteur  
**Sheldon Lalonde**

Client Ref. No. - N° de réf. du client : **1716**

File Name - Nom du dossier: **Réfection des systèmes de services publics du parc national Terra-Nova**

	de 6 pouces d'épaisseur)				
<b>53</b>	Tuyau de ponceau transversal de 900 mm de diamètre	m	24	\$	\$
<b>54</b>	Enrochement	m <sup>3</sup>	75	\$	\$
<b>55</b>	Passerelle et muret en béton (Conditions générales)	m <sup>2</sup>	80	\$	\$
<b>56</b>	Nouveau rail de guidage (Conditions générales)	Mètre linéaire	40	\$	\$
<b>57</b>	Nouvelle clôture à mailles de chaîne (Conditions générales)	Mètre linéaire	116	\$	\$
<b>TOTAL DES PRIX CALCULÉS (TPC)</b> Excluant les taxes applicable(s)					\$

<b>MONTANT TOTAL DE LA SOUMISSION (MF +TPC)</b> Excluant les taxes applicable(s)	\$
---	----



**ANNEXE A – ATTESTATION D'ASSURANCE** (n'est pas requise lors du dépôt de soumission)



Travaux publics et  
 Services gouvernementaux  
 Canada

Public Works and  
 Government Services  
 Canada

**ATTESTATION D'ASSURANCE**  
**Page 1 of 2**

Description et emplacement des travaux	N° de contrat.
	N° de projet

Nom de l'assureur, du courtier ou de l'agent postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
---	-------------------	-------	----------	------

Nom de l'assuré (Entrepreneur) Postal	Adresse (N°, rue)	Ville	Province	Code
---------------------------------------	-------------------	-------	----------	------

Assuré additionnel

***Sa Majesté la Reine du chef du Canada, appelée "Sa Majesté" dans le contrat, représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada, appelé le Ministre dans le contrat***

Genre d'assurance	Compagnie et N° de la police	Date d'effet J / M / A	Date d'expiration J / M / A	Plafonds de garantie		
				Par sinistre	Global général annuel	Global - Risque après travaux
<b>Responsabilité civile des entreprises</b>				\$	\$	\$
<b>Responsabilité complémentaire/excédentaire.</b>				\$	\$	\$
<b>Assurance des chantiers / Risques d'installation</b>				\$		

**J'atteste que les polices ci-dessus ont été émises par des assureurs dans le cadre de leurs activités d'assurance au Canada et que ces polices sont présentement en vigueur, comprennent les garanties et dispositions applicables de la page 2 de l'Attestation d'assurance, incluant le préavis d'annulation ou de réduction de garantie.**

Nom de la personne autorisée à signer au nom de(s) l'assureur(s) (Cadre, agent, courtier) téléphone

Numéro de

Signature

Date J / M / A



## Généralités

Les polices exigées à la page 1 de l'Attestation d'assurance doivent être en vigueur et doivent inclure les garanties énumérées sous le genre d'assurance correspondant de cette page-ci.

Les polices doivent assurer l'entrepreneur et doivent inclure, en tant qu'assuré additionnel, Sa Majesté la Reine du chef du Canada représentée par le ministre de l'Environnement, agissant pour le compte de l'Agence Parcs Canada

La police d'assurance doit comprendre un avenant prévoyant un préavis écrit d'au moins trente (30) jours en cas d'annulation de l'assurance ou de toute réduction de la garantie d'assurance.

Sans augmenter la limite de responsabilité, la police doit couvrir toutes les parties assurées dans la pleine mesure de la couverture prévue. De plus, la police doit s'appliquer à chaque assuré de la même manière et dans la même mesure que si une police distincte avait été émise à chacun d'eux.

## Responsabilité civile des entreprises

La garantie d'assurance fournie ne doit pas être substantiellement inférieure à la garantie fournie par la dernière publication du formulaire BAC 2100.

La police doit inclure ou avoir un avenant pour l'inclusion d'une garantie pour les risques et dangers suivants si les travaux y sont assujettis :

- a) Dynamitage.
- b) Battage de pieux et travaux de caisson.
- c) Reprise en sous-œuvre.
- d) Enlèvement ou affaiblissement d'un support soutenant toute structure ou terrain, que ce support soit naturel ou non, si le travail est exécuté par l'entrepreneur assuré.

La police doit comporter:

- a) un « Plafond par sinistre » d'au moins **5 000 000 \$**;
- b) un « Plafond global général » d'au moins **10 000 000 \$** par année d'assurance, si le contrat d'assurance est assujetti à une telle limite.
- c) un « Plafond pour risque produits/après travaux » d'au moins **5 000 000 \$**.

Une assurance responsabilité complémentaire ou excédentaire peut être utilisée pour atteindre les plafonds obligatoires.

**ANNEXE B - FORMULAIRE D'ATTESTATION****Attestation et preuve de conformité aux exigences en matière de santé et sécurité au travail (SST)**

***Le formulaire suivant doit être rempli et signé avant le début des travaux sur les lieux gérés par Parcs Canada.***

**Les entrepreneurs devront remplir ce formulaire à la satisfaction de Parcs Canada pour avoir accès aux lieux de travail.**

Parcs Canada considère que les textes législatifs fédéraux régissant la santé et la sécurité au travail lui imposent certaines responsabilités en tant que propriétaire de lieux de travail. Pour être en mesure d'assumer ces responsabilités, Parcs Canada met en œuvre un régime de sécurité à l'intention des entrepreneurs qui exécutent des travaux sur ses lieux de travail, afin qu'ils assument bien les rôles et les responsabilités qui leur incombent en vertu de la partie II du *Code canadien du travail* et du *Règlement canadien sur la santé et la sécurité au travail*.

Autorité responsable/chef de projet de Parcs Canada	Adresse	Coordonnées
Gestionnaire de projet/autorité contractante (supprimer la mention inutile)		
Entrepreneur principal		
Sous-traitant(s) (ajouter des lignes au besoin)		

Lieu(x) des travaux

Description générale des travaux à exécuter

Répondre par « Oui » aux énoncés qui s'appliquent à la situation.

	Une réunion a été organisée pour discuter des risques et de l'accès au lieu de travail; tous les risques connus et prévisibles ont été signalés à l'entrepreneur et à ses sous-traitants.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants respecteront tous les textes législatifs fédéraux et provinciaux/territoriaux, ainsi que les politiques et procédures de Parcs Canada qui s'appliquent à la santé et la sécurité au travail.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants fourniront tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent bien tout le matériel de sécurité ainsi que tous les équipements, dispositifs et vêtements de protection exigés, et qu'ils les utilisent en tout temps.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs activités ne mettent pas en danger la santé et la sécurité des employés de Parcs Canada.
	L'entrepreneur/le sous-traitant a inspecté le chantier et a effectué une évaluation des risques; il a mis en place un plan de santé et sécurité qu'il a porté à la connaissance de ses employés avant le début des travaux.
	Lorsque l'entrepreneur ou un sous-traitant entreposera, manipulera ou utilisera des substances dangereuses sur le lieu de travail, il placera des panneaux d'avertissement aux points d'accès afin d'avertir les personnes concernées de la présence de ces substances et de leur communiquer les précautions à prendre pour éviter ou limiter les risques de blessure ou d'accident mortel.
	L'entrepreneur et ses sous-traitants verront à ce que leurs employés connaissent toutes les procédures d'urgence en vigueur dans le lieu de travail.

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (entrepreneur), atteste que j'ai lu, que je comprends et que moi-même, de même que mon entreprise, mes employés et tous mes sous-traitants, respecteront les exigences exposées dans le présent document et les conditions du contrat.

Nom \_\_\_\_\_

Signature \_\_\_\_\_

Date \_\_\_\_\_